

# Table des matières

PRÉFACE .....	13
1. INTRODUCTION .....	15
2. LE SYSTÈME DE LA TVA .....	17
2.1 Introduction .....	17
2.2 Assujettissement (identification à la TVA et respect des autres obligations) .....	18
2.2.1 Définition .....	18
2.2.2 Non assujettissement .....	19
2.2.3 Catégories d'assujetti .....	19
2.2.3.1 Assujettissement normal (total) .....	19
2.2.3.2 Assujettissement exempté .....	20
2.2.3.3 Assujettissement mixte .....	20
2.2.3.4 Assujettissement partiel .....	20
2.2.3.5 Assujettissement franchisé (petite entreprise) .....	20
2.2.3.6 Unité TVA .....	21
2.2.3.7 Régime particulier facultatif pour les avocats collaborateurs (personne physique ou personne morale) et les avocats stagiaires (personne physique ou personne morale) .....	21
2.2.3.7.1 Identification à la TVA .....	22
2.2.3.7.2 Dispense de l'obligation de dépôt de déclarations périodiques mensuelles ou trimestrielles et renonciation au droit à déduction .....	22
2.2.3.7.3 Paiement de la TVA .....	23
2.2.3.7.4 Facturation .....	23
2.2.3.7.5 Liste annuelle des clients assujettis .....	24
2.2.3.7.6 Passage du régime particulier au régime normal ou du régime normal à ce régime particulier .....	24
2.2.3.7.7 Activité complémentaire soumise à la TVA .....	24
2.2.3.7.8 Opérations intracommunautaires .....	25
2.2.3.7.9 Cas particulier des avocats qui résident à l'étranger .....	26
2.2.4 Application aux avocats .....	27
2.2.4.1 Non assujettissement .....	27
2.2.4.1.1 Magistrat suppléant .....	27
2.2.4.1.2 Fonction auprès de certains tribunaux ou organes .....	27
2.2.4.1.3 Organe (personne physique) de personnes morales .....	27
2.2.4.1.4 Mandat (exercé en tant que personne physique) au sein des ordres communautaires (Avocats.be et OVB), des ordres locaux, des bureaux d'aide juridique (BAJ) et des commissions d'aide juridique (CAJ) .....	28
2.2.4.1.5 Liquidateur judiciaire (personne physique) .....	28
2.2.4.1.6 Mandataire ad hoc ou administrateur provisoire, personne physique, de sociétés ou d'associations désigné par une cour ou un tribunal .....	29

2.2.4.2	Assujettissement obligatoire ou facultatif.....	29
2.2.4.2.1	Avocat personne physique.....	29
2.2.4.2.2	Couple où les époux exercent ensemble la profession d'avocat .....	29
2.2.4.2.3	Collaborateur indépendant et avocat stagiaire.....	30
2.2.4.2.4	Organe de société (société), mandat exercé en tant que société .....	30
2.2.4.2.5	Avocat associé.....	30
2.2.4.2.6	Association de frais agissant sous une dénomination propre...	31
2.2.4.2.7	Association de frais n'agissant pas sous une dénomination propre .....	32
2.2.4.2.8	Mandats relatifs aux successions vacantes.....	32
2.2.4.2.8.1	Curateur à succession vacante - avec liquidation.....	33
2.2.4.2.8.2	Curateur de biens immobiliers et administrateur judiciaire (également dénommé administrateur ou administrateur ad hoc) – sans liquidation.....	33
2.2.5	Conclusion.....	34
2.2.5.1	Qualité d'assujetti.....	34
2.2.5.2	Rémanence d'impôt et taxe sur taxe.....	34
2.3	Les opérations imposables .....	35
2.3.1	Définition.....	35
2.3.1.1	Opérations normales .....	35
2.3.1.2	Opérations particulières (prélèvements).....	35
2.3.2	Application aux avocats .....	37
2.3.2.1	Livraison de biens (assimilée).....	37
2.3.2.2	Prestation de service.....	37
2.3.2.2.1	Généralités.....	37
2.3.2.2.2	Remplacement d'un confrère.....	37
2.3.2.2.3	Remboursement de la cotisation due au barreau .....	38
2.3.2.2.4	Prestations effectuées en qualité de non assujetti .....	38
2.3.2.2.5	Prestations effectuées à titre gratuit .....	38
2.3.2.3	Importation de biens.....	39
2.3.2.4	Acquisition intracommunautaire de biens .....	39
2.3.3	Conclusion.....	39
2.4	Lieux des opérations.....	40
2.4.1	Introduction.....	40
2.4.2	Notion d'assujetti .....	40
2.4.3	Prestations de services visées et lieux .....	40
2.4.3.1	B2B – prestation de services générale.....	40
2.4.3.1.1	Définition .....	40
2.4.3.1.2	Lieu .....	41
2.4.3.2	B2C – prestation de services générale .....	41
2.4.3.2.1	Définition .....	41
2.4.3.2.2	Lieu .....	42
2.4.3.3	B2C – prestation de services de nature immatérielle .....	42
2.4.3.3.1	Définition .....	42
2.4.3.3.2	Lieu .....	42
2.4.3.4	B2C – prestation de services relative à une manifestation ou activité .....	42

2.4.3.4.1	Définition .....	42
2.4.3.4.2	Lieu .....	43
2.4.3.5	B2B et B2C – prestation de services relative à un bien immeuble .....	43
2.4.3.5.1	Définition .....	43
2.4.3.5.2	Lieu .....	44
2.4.3.6	Cas particuliers .....	44
2.4.3.6.1	Réfugié d'un Etat non membre de l'Union européenne dont la demande de séjour a été refusée.....	44
2.4.3.6.2	Prestation fournie à un détenu.....	45
2.4.4	Conclusion.....	46
2.5	Les exemptions de TVA .....	46
2.5.1	Introduction.....	46
2.5.2	Exemptions liées à certaines prestations réalisées par un avocat.....	46
2.5.2.1	Assistance sociale et protection de la jeunesse .....	46
2.5.2.2	Cas particuliers .....	47
2.5.2.2.1	Permanence malades mentaux – exemption article 44, § 2, 2°, 8° tiret, CTVA .....	47
2.5.2.2.2	Prestations fournies à des personnes handicapées – pas d'exemption .....	48
2.5.2.3	Autres exemptions de nature générale .....	49
2.5.3	Niveau d'application des exemptions .....	49
2.5.4	Conclusion.....	50
2.6	Le redevable de la taxe .....	50
2.6.1	Livraison de biens et prestation de services .....	50
2.6.2	Acquisition intracommunautaire de biens.....	51
2.6.3	Importation de biens .....	51
2.6.4	Curateur de faillite et avocat stagiaire ou collaborateur indépendant .....	52
2.6.5	Conclusion.....	52
2.7	Fait générateur et exigibilité de la taxe.....	52
2.7.1	Introduction.....	52
2.7.2	Régimes .....	53
2.7.2.1	Le preneur est un assujetti ou une personne morale non assujettie autre qu'un organisme public (B2B) .....	53
2.7.2.1.1	Règle générale.....	53
2.7.2.1.2	Prestation effectuée.....	54
2.7.2.1.2.1	Notions .....	54
2.7.2.1.2.2	Décompte ou paiement successif.....	54
2.7.2.1.2.3	Prestation de services de caractère général transfrontalière .....	55
2.7.2.1.2.4	Prestation de services B2G (autorité publique) .....	56
2.7.2.2	Le preneur est un particulier (B2C).....	57
2.7.2.2.1	Pas de facturation (application des règles B2C) .....	57
2.7.2.2.2	Facturation volontaire (application des règles B2C) .....	57
2.7.2.3	Provisions assurant le rôle de garantie.....	58
2.7.2.4	Le service intracommunautaire (B2B) .....	59
2.7.2.4.1	Le service intracommunautaire avec report de perception.....	59
2.7.2.4.2	Exigibilité = Achèvement du service.....	59
2.7.2.4.3	La prestation de services continue pendant une période supérieure à une année civile .....	60
2.7.2.5	Acquisition intracommunautaire en Belgique.....	61

2.8	Base d'imposition (livraison de biens et prestation de services) .....	61
2.8.1	Règles normales .....	61
2.8.1.1	Inclusion dans la base d'imposition .....	61
2.8.1.1.1	Règle .....	61
2.8.1.1.2	Application .....	62
2.8.1.1.3	Indemnité de procédure .....	62
2.8.1.2	Exclusion de la base d'imposition .....	63
2.8.1.2.1	Règle .....	63
2.8.1.2.2	Application .....	64
2.8.1.2.2.1	Intérêts pour paiement tardif .....	64
2.8.1.2.2.2	Débours .....	64
2.8.2	Règles particulières .....	66
2.8.2.1	Prélèvements .....	66
2.8.2.1.1	Règle .....	66
2.8.2.1.2	Application .....	66
2.8.2.2	Mesure anti-abus de droit .....	66
2.8.2.2.1	Règle .....	66
2.8.2.2.2	Application .....	67
2.8.2.3	Prix dans une monnaie autre que l'euro .....	67
2.8.2.3.1	Règle .....	67
2.8.2.3.2	Application .....	68
2.9	Taux applicables .....	69
2.9.1	Taux normal .....	69
2.9.2	Mention sur facture ou autre document .....	69
<b>3.</b>	<b>DROIT À DÉDUCTION DE LA TVA .....</b>	<b>70</b>
3.1	Principes de base .....	70
3.2	TVA due sur l'opération .....	71
3.3	Qualité d'assujetti .....	71
3.4	Conditions légales .....	72
3.5	Exclusions et limitations .....	73
3.5.1	Exclusion en fonction de la nature de l'opération .....	73
3.5.2	Limitation en fonction de l'activité .....	74
3.5.2.1	L'avocat agit en tant que non assujetti .....	74
3.5.2.2	L'avocat effectue des opérations non imposables .....	74
3.5.2.3	L'avocat effectue des opérations exemptées sans droit à déduction .....	75
3.5.3	Biens et services à usage mixte .....	75
3.5.3.1	Véhicules automobiles : utilisation gratuite .....	75
3.5.3.2	Utilisation gratuite d'autres biens meubles .....	76
3.5.3.3	Utilisation gratuite de biens immeubles .....	76
3.5.3.4	Utilisation contre paiement de véhicules automobiles servant au transport de personnes ou à usage mixte .....	76
3.5.3.5	Utilisation contre paiement d'autres biens .....	77
3.5.3.6	Autres biens et services .....	77
3.5.3.6.1	Prorata général, affectation réelle et prorata spécial .....	77
3.5.3.7	Régime de l'affectation réelle .....	79
3.6	Conditions formelles .....	80

3.7	Moment de la déduction.....	81
3.7.1	Généralités.....	81
3.7.2	Cas particuliers.....	82
3.7.2.1	Rappel des dispositions légales.....	82
3.7.2.2	Autres cas spécifiques.....	82
3.7.2.2.1	TVA facturée corrigée.....	82
3.7.2.2.2	Faillite.....	82
3.7.2.2.3	Restitution de la TVA.....	82
3.7.2.2.4	Opérations avec report de paiement.....	83
3.7.2.2.5	Acquisitions intracommunautaires.....	83
3.7.2.2.6	Prestations de services reçues de l'étranger.....	84
3.7.2.2.6.1	Prestations de services intracommunautaires à reprendre dans le relevé à la TVA des opérations intracommunautaires du prestataire.....	84
3.7.2.2.6.2	Autres prestations de services.....	84
3.8	Modalités d'exercice du droit déduction et forclusion de ce droit.....	85
3.9	Régime particulier d'auto-facturation et d'auto-liquidation de la taxe.....	86
3.10	Les corrections de déduction.....	86
3.10.1	Prélèvements.....	86
3.10.1.1	Assimilation à une livraison de biens.....	86
3.10.1.2	Assimilation à une prestation de service.....	87
3.10.2	Révision de déduction.....	88
3.10.2.1	Régime de croisière.....	88
3.10.2.1.1	Biens autres que les biens d'investissement.....	88
3.10.2.1.2	Biens d'investissement.....	88
3.10.2.1.2.1	Biens visés.....	88
3.10.2.1.2.2	Taxes visées et durée de la période de révision.....	89
3.10.2.1.2.3	Début de la période de révision.....	89
3.10.2.1.2.4	Cas visés et modalités de la révision.....	89
3.10.2.2	Passage du régime d'exemption au régime de taxation.....	90
<b>4.</b>	<b>OBLIGATIONS.....</b>	<b>91</b>
4.1	Identification à la TVA.....	91
4.1.1	Commencement d'activité.....	91
4.1.2	Changement d'activité.....	92
4.1.3	Cessation d'activité.....	92
4.2	Communication et utilisation du numéro d'identification à la TVA.....	92
4.3	Facturation et autre document.....	93
4.3.1	Obligation de délivrer une facture ou un document.....	93
4.3.1.1	Facture.....	93
4.3.1.1.1	Notion de cocontractant dans certains cas particuliers.....	93
4.3.1.2	Autres documents.....	100
4.3.2	Mentions sur facture ou sur document.....	100
4.3.2.1	Généralités.....	100
4.3.2.2	Dénomination du service, quantité et secret professionnel.....	102
4.3.3	Délai de facturation ou d'établissement des divers documents.....	103
4.3.4	Auto-facturation et (auto)facturation électronique.....	103
4.3.4.1	Auto-facturation.....	103
4.3.4.2	(Auto)facturation électronique.....	104

4.3.5	Règles d'émission des factures .....	106
4.3.5.1	Principe.....	106
4.3.5.2	Dérogation .....	106
4.3.6	Obligation de délivrer une facture, mention(s) principale(s) sur facture, règles d'émission : exemples.....	106
4.4	Comptabilité .....	108
4.4.1	Généralités .....	108
4.4.2	Tenue des journaux.....	108
4.4.3	Inscriptions .....	108
4.5	Obligations déclaratives .....	109
4.5.1	Déclaration ordinaire à la TVA .....	109
4.5.2	Déclaration spéciale à la TVA .....	112
4.5.3	Liste annuelle des clients assujettis à la TVA en Belgique .....	114
4.5.4	Relevé à la TVA des opérations intracommunautaires .....	115
4.6	Paiement de la taxe .....	117
4.6.1	Paiement de la taxe .....	117
4.6.2	Acompte à payer.....	117
4.6.3	Auto-liquidation de la taxe.....	117
4.6.3.1	Auto-liquidation à l'intérieur du pays.....	118
4.6.3.1.1	Travaux immobiliers et assimilés.....	118
4.6.3.1.2	Avocat stagiaire et collaborateur indépendant .....	118
4.6.3.1.3	Curateur .....	119
4.6.3.1.3.1	Dernier état d'honoraires .....	119
4.6.3.1.3.2	Etat d'honoraires intermédiaire et vente d'un bien immeuble .....	120
4.6.3.1.3.3	Faillite «pro deo» clôturée pour insuffisance d'actifs ....	120
4.6.3.1.3.4	Faillite d'une SNC ou d'une SCS .....	120
4.6.3.1.3.5	Clôture de la faillite et faillite non clôturée.....	120
4.6.3.2	Auto-liquidation transfrontalière.....	121
4.6.3.2.1	Dépôt de déclarations ordinaires .....	121
4.6.3.2.2	Dépôt de déclarations spéciales.....	122
<b>5. EXERCICES PRATIQUES</b> .....		<b>124</b>
5.1	Rappel des méthodologies .....	124
5.1.1	Opération à la sortie .....	124
5.1.2	Opération à l'entrée .....	125
5.2	Opérations à la sortie en Belgique .....	126
5.2.1	Opérations taxées à destination d'un particulier, avec encaissement de provisions - dépôt d'une déclaration ordinaire .....	126
5.2.1.1	Données.....	126
5.2.1.2	Solution.....	126
5.2.2	Opérations taxées à destination d'un particulier, avec encaissement de provisions, opérations exemptées et hors champ - dépôt d'une déclaration ordinaire .....	128
5.2.2.1	Données.....	128
5.2.2.2	Solution.....	128
5.2.3	Opérations taxées à destination d'un assujetti .....	130
5.2.3.1	Données.....	130
5.2.3.2	Solution.....	130

5.3	Opérations à la sortie et à l'entrée en Belgique – relation entre avocat et avocat stagiaire ou collaborateur indépendant .....	132
5.3.1	Opérations taxées - utilisation du régime normal (dépôt de déclarations ordinaires par l'avocat stagiaire ou collaborateur indépendant) .....	132
5.3.1.1	Données.....	132
5.3.1.2	Solution.....	133
5.3.2	Opérations mixtes - utilisation du régime particulier par l'avocat collaborateur indépendant.....	135
5.3.2.1	Données.....	135
5.3.2.2	Solution.....	136
5.4	Opérations transfrontalières à la sortie – service de nature générale .....	140
5.4.1	Service fourni dans un autre Etat membre (ex. France) par un avocat uniquement établi en Belgique .....	140
5.4.1.1	Le client est un assujetti uniquement établi en France et la prestation n'est exemptée ni en Belgique ni en France.....	140
5.4.1.2	Solution.....	140
5.4.1.3	Le client est un assujetti uniquement établi en France et la prestation est exemptée en France mais serait taxée en Belgique si elle y avait lieu.....	141
5.4.1.4	Solution.....	141
5.4.1.5	Le client est un assujetti établi en France et en Belgique et la prestation taxée est rendue au siège belge.....	142
5.4.1.6	Solution.....	142
5.4.1.7	Le client est un particulier résidant en France et le service est taxé ..	143
5.4.1.8	Solution.....	143
5.4.2	Service taxé fourni dans un autre Etat membre (ex. France) par un avocat établi en Belgique et dans cet autre Etat membre (France) ...	144
5.4.2.1	Le client assujetti est établi en Belgique et en France et le service taxé est rendu au siège français. L'établissement de l'avocat belge en France intervient dans l'opération .....	144
5.4.2.2	Solution.....	144
5.4.2.3	Le client assujetti est établi en Belgique et en France et le service taxé est rendu au siège français. L'établissement de l'avocat belge en France n'intervient pas dans l'opération.....	145
5.4.2.4	Solution.....	145
5.4.3	Service taxé fourni dans un autre Etat membre (ex. France) par un avocat établi en Belgique et identifié à la TVA dans cet autre Etat membre (France) sans y être établi - Le client assujetti est uniquement établi en France ou est établi en Belgique et en France mais le service est rendu à l'établissement français.....	146
5.4.3.1	Solution.....	146
5.4.4	Service fourni dans un autre pays (ex. Suisse) qu'un Etat membre par un avocat uniquement établi en Belgique .....	147
5.4.4.1	Le client est un assujetti uniquement établi en Suisse – le service serait taxé en Belgique s'il y avait lieu .....	147
5.4.4.2	Solution.....	147
5.4.4.3	Le client est un particulier résidant uniquement en Suisse – le service serait taxé en Belgique s'il y avait lieu .....	148
5.4.4.4	Solution.....	148

5.5	Opérations transfrontalières à la sortie – service relatif à un bien immeuble .....	149
5.5.1	Service fourni dans ou vers un autre Etat membre (ex. France) par un avocat uniquement établi en Belgique .....	149
5.5.1.1	L'immeuble est situé en France et le client est identifié à la TVA en France. La prestation n'est exemptée ni en France ni en Belgique .....	149
5.5.1.2	Solution.....	149
5.5.1.3	L'immeuble est situé en France et le client n'est pas identifié à la TVA en France. La prestation n'est exemptée ni en France ni en Belgique.....	150
5.5.1.4	Solution.....	150
5.5.1.5	L'immeuble est situé en Belgique. La prestation n'est pas exemptée en Belgique et n'est pas soumise au régime de report de perception obligatoire .....	151
5.5.1.6	Solution.....	151
5.6	Opérations transfrontalières à l'entrée et à la sortie – services de nature générale .....	152
5.6.1	Services «reçus» d'un autre Etat membre (ex. France) par un avocat belge uniquement établi en Belgique <u>ou</u> établi dans plusieurs pays mais le service est rendu à l'établissement belge .....	152
5.6.1.1	Le prestataire est uniquement établi en France ou il est établi en France et en Belgique mais son établissement belge n'intervient pas – l'avocat belge a un droit à déduction de 90 % (prorata général).....	152
5.6.1.2	Solution.....	152
5.6.1.3	Le prestataire est uniquement établi en France ou il est établi en France et en Belgique et son établissement belge intervient – l'avocat belge a un droit à déduction de 90 % (prorata général) ..	153
5.6.1.4	Solution.....	154
5.6.2	Services «reçus» d'un autre pays qu'un Etat membre (ex. Suisse) par un avocat belge uniquement établi en Belgique ou établi dans plusieurs pays mais le service est rendu à l'établissement belge.....	155
5.6.2.1	Le prestataire est uniquement établi en Suisse ou il est établi en Suisse et en Belgique mais son établissement belge n'intervient pas – l'avocat belge a un droit à déduction de 90 % (prorata général).....	155
5.6.2.2	Solution.....	155
5.6.2.3	Le prestataire est uniquement établi en Suisse <u>ou</u> il est établi en Suisse et en Belgique et son établissement belge intervient – l'avocat belge a un droit à déduction de 90 % (prorata général)	156
5.6.2.4	Solution.....	156
5.7	Importation .....	158
5.7.1	Données.....	158
5.7.2	Solution.....	158
5.8	Acquisition intracommunautaire de biens.....	159
5.8.1	Données.....	159
5.8.2	Solution.....	159

5.9 Révision des déductions et prélèvements .....	161
5.9.1 Droit à déduction total.....	161
5.9.1.1 Prélèvement .....	161
5.9.1.2 Révision en faveur de l'Etat.....	162
5.9.1.3 Révision en faveur de l'assujetti .....	162
5.9.2 Droit à déduction partiel (assujettissement mixte et prorata général).....	163
ANNEXE 1 : Formulaire 604A .....	166
ANNEXE 2 : Formulaire 604B.....	169
ANNEXE 3 : Formulaire 604C .....	173
ANNEXE 4 : Modèle de journal des sorties.....	175
ANNEXE 5 : Modèle de journal des entrées.....	176
ANNEXE 6 : Déclaration à la TVA ordinaire (formule papier) .....	177
ANNEXE 7 : Déclaration à la TVA spéciale (formule papier) .....	179
ANNEXE 8 : Liste annuelle des clients assujettis à la TVA (formule papier).....	180
ANNEXE 9 : Relevé à la TVA des opérations intracommunautaires (formule papier) .....	182
ANNEXE 10 : Bibliographie.....	184